

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ATELIERS HEBDOMADAIRES

Adhésion à l'association :

Elle est obligatoire et le tarif est fixé comme suit :

- 6 € par jeune de 11 à 17 ans et par année civile (2 € pour une adhésion en septembre)
- 20 € par famille et par année civile (7 € pour une adhésion en septembre)
- 13 € pour une personne adulte individuelle (5 € pour une adhésion en septembre)

Ateliers hebdomadaires :

1. L'inscription n'est définitive qu'après règlement de l'atelier choisi. Il est possible d'effectuer une première séance d'essai. **Passée cette séance, les participants s'engagent sur l'ensemble des séances de 2025/2026.**
2. L'association s'engage à proposer 30 séances à ses adhérents, excepté pour l'atelier de couture.
3. Un certificat médical est demandé pour les ateliers yoga, fitness, pilates, danse de salon, et gymnastique douce.
4. **Le règlement** de l'atelier se fait obligatoirement lors des permanences d'inscription proposées à l'Agora (32 rue des sabotiers) à Reignac-sur-Indre ou lors du forum des associations et en aucun cas sur le lieu d'animation. Le règlement intégral doit se faire au moment de l'inscription, en 3 chèques.
5. **Pour une même famille, l'inscription à plusieurs ateliers donne droit à une réduction de 10% à partir du deuxième atelier** (réduction appliquée sur le moins cher).

Interruption des ateliers :

- **Annulation du fait de l'organisateur** : L'association Puzzle se réserve le droit de modifier ou d'annuler le dit atelier ; et ce jusqu'au 31/10/2025. En cas d'annulation d'un atelier, le remboursement s'effectuera au prorata du nombre de séances effectuées.
- Sur présentation d'un justificatif médical précisant l'impossibilité de poursuite de toute activité pour plus de 6 mois, une demande de remboursement pourra être effectuée. Le remboursement de l'activité sera calculé au prorata du nombre de séance effectuées, à hauteur de 80 % (-20 % de frais de gestion), l'adhésion à l'association restant due.
- **En cas d'annulation pour raisons personnelles** : l'activité prévue est due en totalité.

DATE : / /2025

Signature :

→ Cadre réservé à l'association

Activités choisies	Chèque 1	Chèque 2	Chèque 3
Adhésion			
Total :			

→ Moyens de paiement

chèques : règlement en intégralité au moment de l'inscription en **3 chèques**, un encaissement par trimestre

Coupon sport

Chèque Vacances

Passeport Loisirs

Pass Sport